



Le 10 mai 2023

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives, juridiques et
réglementaires et chef de la
gouvernance
Edifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0145

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 13 avril 2023 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... j'aimerais obtenir l'entente de 1983 entre Hydro-Québec, la Ville de Montréal et la Commission des services électriques de Montréal sur l'enfouissement. J'aimerais aussi obtenir le document de la mise à jour de l'entente, en 2022. » (sic)

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint la copie de l'entente de 1983 et celle de 2022 entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal. Cette entente vise à encadrer les programmes d'enfouissement des fils et de déplacements hors rue de ce territoire.

Dans le cadre de l'entente de 2022, qui remplace celle conclue en 1983, Hydro-Québec et la Ville de Montréal ont entre autres revu le cadre applicable à l'enfouissement de portions du réseau aérien sur ce territoire. De plus, l'entente prévoit un plafond de réalisation des travaux d'Hydro-Québec soit l'équivalent de 4,5 km/an. L'entente prendra fin le 31 décembre 2028.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.